



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Pôle Protection des Populations
Service Environnement Biologique**

30 rue de l'Hôtel de Ville
CS 58434
79024 NIORT cedex
tél : 05.49.17.27.00
fax : 05.49.17.27.94

Courriel : ddcsp-env_i@deux-sevres.gouv.fr

Ouverture des bureaux :
du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

**L'Inspecteur de l'Environnement,
à**

Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres
Service de la Coordination et du Soutien
Interministériels
Pôle Environnement
BP 70000
79099 NIORT CEDEX 9

Niort le 6 mai 2020

Objet : Ré-examen IED
SCEA PELLETIER - BRESSUIRE
Affaire suivie par : Mme DEVAUX
N/Ref : CD/LM-2020-01005
PJ : 1 dossier de ré-examen

RAPPORT DÉCLARANT UN DOSSIER DE RÉ-EXAMEN IED CONFORME

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de ré-examen de l'élevage IED suivant,

SCEA PELLETIER

Numéro S3IC : 057900149
Numéro SIRET : 51778729700012

Adresse de l'exploitation :

**SCEA PELLETIER
LE CHIRON- BREUIL
CHAUSSÉE
79300 BRESSUIRE**

Adresse administrative :

**SCEA PELLETIER
LE PUY BOUET
79380 ST ANDRÉ SUR SEVRE**

Bénéficiaire : de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 2343 modifié du 13 mars 1992 pour 93 500 animaux-équivalents volailles et d'un récépissé de changement d'exploitant n° A6139 du 25 octobre 2019 pour un passage de l'EARL PELLETIER à la SCEA PELLETIER.

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 17 mai 2019 par l'exploitant,
Finalisée le 3 avril 2020 date de passage à l'état « Transmis Préfecture »,

nous vous proposons de donner acte à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.


Vu et transmis :

Pour le Directeur Départemental et par délégation,
Le Chef du Service Environnement Biologique

L'Inspecteur de l'Environnement

Signé

Claudie DEVAUX


Jean Louis HERAUD